CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 24/06/2022

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société FLOT RE SONS D'AMES et de son client dans le cadre des services suivants :

- Massage métamorphique
- Soins énergétiques
- Soin sonore
- Soin au tambour
- Soins mandalas luminomagiques
- Neuropédagogie de la forme centrée (mandala)
- Yoga du rire
- Contes kamishibaïs
- Atelier musico-découverte et chant
- Sortie en nature
- Mama cacao

Clause n° 2 : Prix

Les prix des services vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.

Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes (pas de TVA).

Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société FLOT RE SONS D'AMES, s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

DETAILS :

- **MASSAGE METAMORPHIQUE** :

  - ADULTE : **70€ TTC**
  - ENFANT : **40€ TTC**

- **SOINS ENERGETIQUES** :

  - EN PRESENTIEL : **75€ TTC**
  - A DISTANCE : **60€ TTC**

- **SOIN SONORE** :

  - EN INDIVIDUEL : **55€ TTC**
  - VOYAGE SONORE EN GROUPE : **à partir de 25€ / pers TTC**

- **SOIN AU TAMBOUR** : **40€ TTC**.

- **SOINS MANDALAS LUMINOMAGIQUES** :

  - EN GROUPE ET EN PRESENTIEL : **à partir de 60€ / pers TTC.**
  - SOIN PLEINE LUNE (à distance en vidéo) **65€ TTC**
  - SOIN NOUVELLE LUNE : **65€ TTC**

  MENTION PARTICULIERE POUR CES SOINS, NE CONVIENNENT PAS AUX PERSONNES ATTEINTES D'EPILEPSIE OU PRESENTANT UN GLAUCOME !!

- **NEUROPEDAGOGIE DE LA FORME CENTREE (MANDALA)** :

  - ATELIER EN INDIVIDUEL **: 60€ TTC**
  - EN GROUPE, max 6 PERS : **à partir de 35€ / pers TTC**
  - POUR ENFANTS, max 6 : **à partir de 40€ TTC** / enfants
  - EN ECOLE : **150€ TTC** pour un groupe de 6 max **+ frais de déplacement**
  - EN STRUCTURE POUR PERSONNES AGEES OU ATTEINTE DE HANDICAP, max 6 pers : **180€ TTC**
  - EN ENTREPRISES, max 6 pers : **à partir de 370€ TTC**

- **YOGA DU RIRE :**

  - ATELIER POUR PARTICULIERS **: 10€ TTC / pers**
  - EN STRUCTURE OU ENTREPRISE : **à partir de 350€ TTC** pour un groupe allant jusqu'à 10 pers, **au-delà 15€ / pers supplémentaires + frais de déplacement**

- **CONTES KAMISHIBAÏS** :

  - POUR UN GROUPE DE PARTICULIERS : **à partir de 15€ / pers TTC**
  - EN STRUCTURE : **à parti de 350€ TTC + frais de déplacement**

- **ATELIER MUSICO-DECOUVERTE ET CHANT** : EN STRUCTURE : **85€ TTC** pour un groupe de 10 pers max **+ frais de déplacement**

- **SORTIE EN NATURE** : **à partir de 5€ / pers TTC**

- **MAMA CACAO : 20€ / pers.**

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société FLOT RE SONS D'AMES serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le client de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par chèque,
- Soit par espèces,
- Soit par virement.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement immédiat

OU

- Paiement à 30 jours, par virement suivant la suivant la date de facturation, pour les structures.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas d'annulation totale de l'évènement par le client, reçue moins de 7 jours avant la date de l'intervention, un montant représentant **50 %** des honoraires sera versé à titre de dédommagement.

Si le contrat est résilié par le client moins de 48 heures avant la date prévue pour l'événement, le client s'engage à régler l'équivalent de **80 %** du montant total des honoraires, qui deviendra exigible immédiatement.

A compter du 1er janvier 2015, ces taux seront révisés tous les 6 mois (**Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014)**.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société FLOT RE SONS D'AMES.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société FLOT RE SONS D'AMES conserve la propriété des services vendus jusqu'au paiement intégral du prix. À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société FLOT RE SONS D'AMES se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les services rendus et restés impayés.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société FLOT RE SONS D'AMES ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de **l'article 1148 du Code civil**.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

Afin de permettre à tout consommateur l'accès à un dispositif de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable de tout éventuel litige (obligation résultant de **l'article L. 612-1 du code de la consommation),** la société FLOT RE SONS D'AMES a souscrit une convention auprès du médiateur CM2C, sis : 49, rue de Ponthieu – 75008 PARIS.

En cas de litige, vous pouvez le déclarer directement, sur la plateforme de CM2C à l'adresse : https://www.cm2c.net.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de BELFORT.
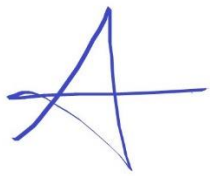
Fait à Bavilliers, le 24/06/2022.